

FONTION PUBLIQUE

OBJECTIF :

Connaître et maîtriser le cadre juridique et la jurisprudence qui encadrent l'obligation de reclassement des agents publics
Sécuriser juridiquement la procédure de reclassement des agents publics.

Maîtriser les limites de l'obligation de reclassement et les conséquences sur la situation administrative de l'agent lorsque le reclassement est impossible

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ :

- Responsables des ressources humaines
- Responsables des services
- Toute personne amenée à intervenir dans le cadre de la procédure de reclassement d'un agent public

INTERVENANTS :

- Lorène CARRERE, Avocat Associé

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 18 octobre 2018

LE RECLASSEMENT DES AGENTS PUBLICS TERRITORIAUX

PROGRAMME

I - Définir les contours de l'obligation de reclassement des agents publics pour inaptitude physique

Connaître les bénéficiaires de l'obligation

Démarches préalables à mettre en œuvre

Appréhender les limites de l'obligation

II - Maîtriser les étapes et les précautions à prendre dans le cadre d'une procédure de reclassement d'un agent public pour inaptitude physique

Point de départ de la procédure

Connaître le rôle des différents acteurs

Savoir quels types de postes proposer

Connaître les différents types de reclassement

III - Exercice d'application : résolution d'un cas pratique à partir d'un cas réel anonymisé

IV - Gérer l'impossibilité de reclasser un agent public inapte

Position statutaire de l'agent dans l'attente de son reclassement

Gérer l'échec de la procédure

Envisager un licenciement pour inaptitude physique ou de mise à la retraite pour invalidité

V - Connaître le cadre juridique du reclassement d'un agent public dans l'intérêt du service

Les obligations de reclassement en cas de suppression d'emploi

L'extension des obligations de reclassement pour les agents contractuels

Connaître la procédure de reclassement pour un agent contractuel avant de mettre en œuvre une procédure de licenciement

VI - Mise en situation : identification des différents cas où le reclassement d'un agent contractuel est obligatoire

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

> email : formation@seban-associes.avocat.fr

> www.seban-associes.avocat.fr



NOS LOCAUX :

Cabinet Seban & Associés
282 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

ACCES :

Métro Ligne 12 station :
ASSEMBLÉE NATIONALE
Bus 63, 83 et 94 – arrêt :
ASSEMBLÉE NATIONALE
Parking Vinci INVALIDES -
23 rue de Constantine, 75007 Paris